

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Melby

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

LOGO.

fait à xxx le, xxxx

préfecture de xxx

affaire suivie par :
xxxxx

tel : 0x.xx.xx.xx.xx

mail : xxxx @ xxx

xxxxxxx

préféréateur du Secrétariat
Général Commun.

objet : note relative aux enjeux de la réforme
territoriale de l'Etat et à la mise en place du secrétariat
général commun des services départementaux.

annexe 1 : bilan de mi-parcours

annexe 2 : dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents

Réf : circulaire du 24 juillet 2018 relative à l'organisation
territoriale des services publics

. circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre
de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat

. circulaire du 02 août 2019 relative à la constitution
de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions
départementales interministérielles

. Décret n°2020-99 du 7 février 2020

L'article 1^{er} de la Constitution de la V^e République du 04 Octobre 1958, prévoit les grands principes régissant le fonctionnement de l'Etat, celui-ci disposant d'une administration déconcentrée et décentralisée.

Le principe met l'accent sur l'ancrage territorial de l'administration française, permettant une adaptabilité aux enjeux locaux.

Cependant la multiplication des services déconcentrés ont mené à une certaine dispersion des compétences ne permettant pas de répondre aux besoins de manière efficiente.

C'est dans ce cadre loi qu'intervient la réforme territoriale de l'Etat, conformément à l'article 13 de la charte de la déconcentration qui prévoit que les établissements publics peuvent participer à des mutualisations avec les services déconcentrés.

Ainsi, cette réforme prévoit la mise en place d'un Secrétariat Général Commun pour les Directions Départementales Intermministérielles (DDI) assurant les fonctions supports de ces directions. Il s'agit notamment de fonctions liées à l'achat, aux ressources humaines, à l'immobilier et budgétaires.

A cet effet, les programmes budgétaires 333 et 307 seront, dès la loi de finance de 2020, fusionnés pour devenir le programme budgétaire unique 354 relatif au fonctionnement des services.

Il convient donc d'observer les différents enjeux de la réforme (I) puis les éléments concrets de sa mise en place (II).

I. Les enjeux de la réforme territoriale de l'Etat.

La réforme revêt plusieurs enjeux parmi lesquels, une rationalisation des moyens (A), une plus grande cohérence de l'action de l'Etat (B).

A. La rationalisation des moyens.

Cette rationalisation passe par le partage de structure et de compétences entre les différentes directions départementales interministérielles. Cela va conduire à un meilleur maillage des compétences sur le territoire et à une réduction des coûts tant en masse salariale, qu'en dépenses de fonctionnement. Cela tend à éviter la redondance des services au sein des différentes directions. Au niveau immobilier, il s'agit aussi d'optimiser l'occupation du patrimoine de l'Etat, laissé libre, en grande partie, par l'achèvement du plan préfectoral nouvelle génération. Cette mutualisation permettant une plus grande souplesse dans l'organisation des services permettant à une plus grande cohérence dans la mise en place de l'action de l'Etat.

B. Une mise en place de l'action de l'Etat plus cohérente.

Si les fonctions liées aux ressources humaines sont transférées au Secrétariat Général Commun, il n'en reste pas moins que les fonctions managériales, dont fait partie le recrutement des agents, doit rester de la compétence des chefs de services. Ainsi, délestés de ces fonctions support et ayant, en cas de nécessité de coopération, un interlocuteur privilégié, les directions peuvent entièrement se consacrer à la mise en place des politiques publiques dont elles ont la charge. Les responsables de ces directions pourront aussi profiter de plus de souplesse et de

modularité dans l'organisation de leurs services.
Profitant d'un degré de Responsabilité accrue.

I. Les éléments concrets de la mise en place de la réforme.

Il y a trois principaux domaines sur lesquels la réforme va agir, à savoir, les ressources humaines, l'immobilier et la fonction budgétaire.

A. Les ressources humaines

Il s'agit d'abord de mettre en place une étude d'impact de la réforme. La mobilisation des agents au secrétariat devant être réalisée sur la base du volontariat. Avec tout au long de la mise en place de la réforme, des échanges réguliers avec les partenaires sociaux. Sera nécessaire un plan d'action RH centré sur le volet formation des agents. Des accompagnements spécifiques sont à prévoir liés à :

- la mobilité fonctionnelle
- la mobilité géographique
- les encadants de proximité
- un accompagnement collectif
- la prévention des risques psycho-sociaux.

La réflexion doit aussi porter sur un rapprochement des régimes indemnitaires, les règles de gestion RH et l'action sociale. Sachant que les nouveaux agents des SGC sont rattachés au Comité technique de la Préfecture départementale.

B. La fonction budgétaire.

Les programmes 333 et 307 ayant fusionnés en programme 354, ce programme est placé sous la responsabilité de secrétaire général du ministère de l'intérieur. A l'échelle locale, le responsable du BOP étant le secrétariat général pour les affaires régionales, placé sous

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA :

Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) :

externe

Epreuve :

CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

l'autorité des préfets de régions.

C - L'immobilier.

Le SGC aura la charge de la gestion du patrimoine de l'Etat au sein de son agglomération. Il devra veiller à l'optimisation de l'occupation des espaces libres.

Il convient de considérer la possibilité de mise à disposition d'une enveloppe conséquente par l'Etat, dans le cas d'une réunion des services du SGC au sein d'un même lieu par l'établissement d'une étude & sur le choix du bâtiment au regard de ceux imocceptés, de manière stratégique par rapport au territoire, en considérant le coût financier de ce déménagement.

Bilan de mi - parcours.

L'action de reconfiguration du Secrétariat Général Commun s'est portée sur 3 axes principaux :

- Organisationnel
- Ressources Humaines
- Immobilier.

Organisationnel.

L'enquête permettant de relever les mutualisations pré-existantes entre les DDI a été effectuée.

Aucune n'a pu être identifiée. Les propositions d'organisation ont été transmises le 25 Octobre 2019.
Ressources Humaines.

• L'étude d'impact a été réalisée

• Le dialogue social interministériel organisé par le préfet de région a été effectué

• Trois réunions réunissant les comités Techniques des préfetures et des DDI avec le concours des chefs de services nous ont permis de présenter l'état d'avancement du projet.

• Le CHSCT a été consulté par deux fois sur des éléments du plan d'action RTH, liés aux conditions de travail

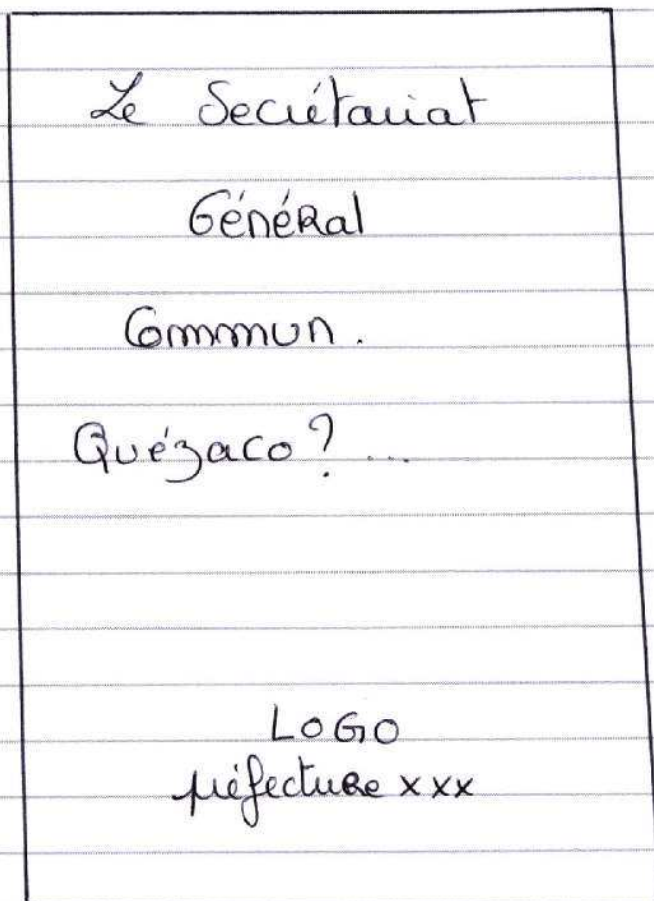
• L'étude d'impact et l'appel au volontariat nous ont permis de préparer l'esquisse de l'organigramme.

Immobilier

Un bâtiment de l'Etat, laissé vide depuis 5 ans a été identifié afin d'accueillir le nouveau Secrétaire Général Commun. Celui-ci pouvant nous permettre de candidater pour faire partie des 30 projets immobiliers significatifs qui pourront faire l'objet de financements spécifiques.

Cependant l'évaluation financière du coût de rénovation permettant l'accueil du SGC ne sera disponible que la semaine prochaine.

annex 2: dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents.



page 1 recto.

Le Secrétariat Général Commun
est le fruit de la réforme
territoriale de l'Etat.

Son rôle ?

Regrouper les compétences
dans les domaines :

- Des ressources humaines
- Du patrimoine immobilier
- Budgétaire

des directions régionales
interministérielles.

Sa création est prévue au 1^{er} Janvier
2021.

page 1 verso

Pour les agents, ça change quoi ?

- 1 seul interlocuteur pour
simplifier vos missions.
- vous pourrez rejoindre le
SGC, sur la base de volontariat
selon vos compétences.
- un accompagnement
personnalisé pour les agents rejoignant
le SGC sur :
 - la mobilité fonctionnel
 - la mobilité géographique
 - la formation préalable à
la nouvelle prise de poste.

page 2 recto

Dessignons ensemble
Nos missions
De demain.

LOGO

préfecture xxxxx
add. xxxxxx
xxxx ville.

tel : 0X.XX.XX.XX.X0.

page 2 verso.